



FORMATION A L'UTILISATION EN SECURITE DES PETITS ENGINS AUTOPORTES

PUBLIC CONCERNE

Futurs conducteurs devant apprendre la conduite de petits engins de chantier (mini-pelle, mini-chargeuse...) ou d'engins de travaux d'espaces verts (tondeuse autoportée...), et être évalués sur leur capacité à conduire en sécurité, en vue de la délivrance, par l'employeur, d'une autorisation de conduite.

L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

PREREQUIS

- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins sous conditions).
- Comprendre et parler la langue française.

SANCTION VISÉE

- Certificat de réalisation précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF

- Conduire et utiliser en sécurité les engins concernés, dans des conditions représentatives du travail.
- Restituer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique attendus lors d'un contrôle de connaissances et d'une mise en situation pratique.

DUREE

- Durée variable d'apprentissage de la conduite des engins : de 1 à 2 jours.
- ½ journée de formation théorique.
- ½ à 1 jour de formation pratique et d'évaluations, selon le nombre d'engins, d'apprenants, et leur niveau.

CONTACTS, MODALITES ET DELAI D'ACCES

Modalités de réservation :

- Formulaire de contact sur notre site www.controlervices.fr,
- Par email à l'adresse contact@controlervices.fr,
- Par téléphone au 01.84.19.00.07.
- Sur le site www.moncompteformation.gouv.fr - Retrouvez nos offres [ICI](#)

Délai d'accès à la formation :

- Formations en groupe, sur demande (pouvant aller d'une disponibilité immédiate à plusieurs semaines selon la nature de la demande et la période). Formation intra entreprise ou dans notre centre de formation.

Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) :

- Nos installations sont accessibles aux PSH. En cas de besoin d'adaptation, nous consulter.
- Pour les PSH dépendant d'un employeur, celui-ci doit s'assurer de l'aptitude médicale du salarié, avant de l'envoyer en formation.

TARIFS

Consultez nos différentes formules et nos tarifs sur notre site www.controleservices.fr.

MOYENS & METHODES MOBILISEES

- Formateur d'adultes, disposant des qualifications requises en formation professionnelle pour enseigner le thème de cette formation.
- Exposés théoriques et mises en situations pratiques, évaluations formatives par questionnement oral.
- Utilisation d'un ou de plusieurs engins, selon les besoins déclarés par l'employeur des bénéficiaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation théorique par QCM, évaluation pratique selon une grille décrivant les différentes mises en situation de production réalisées.

PROGRAMME DE FORMATION

MODULE THÉORIQUE

- Réglementation relative à la conduite des engins.
- Différenciation des familles d'engins.
- Caractéristiques communes à tous les engins.
- Principaux risques.
- Règles d'utilisation en sécurité.
- Balisage des zones de travail (y compris balisage sur la voie publique).
- Transport des petits engins sur véhicule porteur.

MODULE PRATIQUE

- Adéquation de l'engin à la nature du travail.
- Vérifications à la prise de service.
- Conduite et manœuvres.
- Opérations pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.

VALIDATION DE L'ÉVALUATION DES ACQUIS

Le formateur émet un avis favorable à l'employeur, pour délivrer l'autorisation de conduite :

- En cas d'obtention d'une note minimale de 7/10 au QCM,
- Si tous les critères d'évaluation pratique sont maîtrisés.